

PRÉVENTION
des RISQUES 2019

LES OUTILS DE LA PRÉVENTION

LES FICHES PRATIQUES

7

PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES
EN MILIEU PROFESSIONNEL

ANNE JEAN SAMAIN • SYLVIE TRÉVOIZAN

LES FICHES PRATIQUES

7

**PRÉVENTION
DES PRATIQUES
ADDICTIVES
EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

ANNE JEAN SAMAIN • SYLVIE TRÉVOIZAN

LES AUTEURS

ANNE JEAN SAMAIN

Médecin du travail et Addictologue, AST Grand Lyon

SYLVIE TRÉVOIZAN

Psychologue du travail et des organisations, AST Grand Lyon

> <http://www.astgrandlyon.fr/>

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'expérience de la consommation d'une **substance psychoactive (SPA)** s'appuie sur 3 piliers : l'individu, le produit (ou le comportement) et l'environnement dans lequel elle s'inscrit. Prévenir, soigner, c'est agir sur les trois.

Les consommations de SPA (alcool, cannabis, cocaïne, amphétamines, opioïdes, tabac ...) **ont des conséquences sur la santé et dans la sphère professionnelle bien en amont de la dépendance.**

On consomme généralement pour le plaisir, faciliter la socialisation, obtenir un soulagement. Boire un verre occasionnellement, et pour le plaisir, n'est pas un danger. Il peut par contre y avoir un problème de comportement inadapté et de perte de contrôle face à sa consommation.

C'est pourquoi **on parle de conduites addictives, le problème n'est pas le produit mais la conduite**, ce que l'on peut retranscrire en terme d'« usage » selon quatre degrés :

- Absence d'usage - abstinence.
- Usage simple ou usage à faible risque.
- Usage à risque pour la santé - Usage à risque dans le cadre professionnel.
- Usage nocif - Dépendance.

DÉFINITIONS DE LA CONDUITE ADDICTIVE :

Pour l'addictologue¹ : « Un processus dans lequel est réalisé un comportement qui a/avait pour fonction de procurer du plaisir ou de soulager un malaise intérieur, et qui se caractérise par la souffrance actuelle consécutive à l'échec répété de son contrôle et sa persistance en dépit des conséquences négatives (médicales, sociales, professionnelles...)

¹ Goodman 1990

Pour le médecin du travail² : « Usage habituel et irrépissible d'un produit ou mise en œuvre d'une pratique, licite ou illicite, qui a, ou peut avoir, des conséquences négatives sur la santé de l'intéressé et/ou le fonctionnement de l'entreprise, voire une mise en danger pour soi ou pour autrui »

On peut généralement différencier les différents types de consommations sur le lieu de travail³ :

- Occasionnelle.
- Répétitive et collective.
- Occasionnelle ou répétitive pour tenir au travail.
- Une consommation individuelle en lien avec une relation difficile voir pathologique avec un ou plusieurs produits.

² Groupe Prévention AST Grand Lyon

³ Typologie de Fédération Addiction Pratiques addictives et milieu professionnel

LES SPÉCIFICITÉS DANS NOTRE SECTEUR

Les derniers chiffres concernant le secteur culturel sont les données de l'INPES 2010⁴

Concernant le secteur des « Arts, spectacle et services récréatifs » :

Pour les hommes, les données indiquent des **consommations significativement plus élevés** dans le secteur en comparaison aux hommes de la population globale

- Ivresse Année 44,8 % (30,5 % population globale et 35,7 dans le BTP)
- Cannabis Année 24,6 % (9,6 population globale – Secteur le plus concerné)
- Cocaïne Vie 12,4 (5,4 population globale)

Pour les femmes, les **consommations sont significativement plus faibles** en ce qui concerne le tabac au regard des femmes de la population générale et dans les **mêmes proportions sur l'ensemble des autres substances interrogées**. Elles sont par contre plus consommatrices de médicaments psychotropes que les hommes dans la population globale.

Ainsi l'activité professionnelle reste d'abord un facteur de développement de la santé et de protection des conduites addictives. Cependant, certaines caractéristiques du milieu de travail ou conditions de travail peuvent initier, favoriser ou renforcer l'usage des SPA⁵

⁴ Beck F., Guignard R., Richard J.-B., Baromètre Santé 2010, INPES

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/Barometres/barometre-sante-2010/index.asp>

⁵ Lutz G. et Cleren P., 2013

Typologie des déterminants liés au milieu professionnel	Situations identifiables dans les métiers du spectacle vivant
Pratiques culturelles et socialisantes	<ul style="list-style-type: none"> • Moments de partage liés à la culture professionnelle : pot de 1^{ère}, apéritif de démontage ... • Environnement festif et convivialité des ambiances de travail. • Déplacements en équipes loin du domicile. • Perméabilité des espaces personnels et professionnels.
Disponibilité et offre des produits liés au milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de bar dans l'espace de travail. • Repas avec disponibilité de boissons alcoolisées.
Précarité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • 67% de statut intermittent (<i>en particulier pour les artistes</i>), 17% CDD⁶. • Temps de travail souvent partiel (<i>en particulier pour les non cadres</i>). • Volumes d'activité moindres en début (<30 ans) et fin de carrière (>60 ans). • Durée des carrières (<i>baisse des effectifs pour les femmes à partir de 30 ans et 40 ans pour les hommes</i>).
Tensions psychiques	<ul style="list-style-type: none"> • Métier passion et choisi dans lequel il peut être compliqué de mettre des limites ou d'exprimer des difficultés, de la fatigue, des contraintes... (similitudes avec les conduites de « dopage » en milieu industriel ou tertiaire « traditionnel moderne »). • Difficulté dans la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, décalages et ruptures de rythmes... • Stress face à la complexité des métiers, au flux tendu, aux impact des retards ou erreurs, excès de responsabilités, solitude face aux décisions. • Communication, modes de management...
Pauvreté des liaisons sociales	<p>Au contraire, ici les liens sont décrits comme souvent « familiaux », « fraternels » ce qui peut constituer un véritable soutien. Mais aussi, parce que la relation laisse une place importante aux affects, cela peut rendre difficile la mise en visibilité des difficultés et la recherche de solutions adaptées.</p>
Pratiques culturelles et socialisantes	<p>Temps de travail, horaires atypiques, travail de nuit et en horaires décalés, journées de plus de 10 heures...</p> <p>Tensions physiques liées à la pratique artistique</p>

Le secteur du spectacle vivant comprend des activités dans lesquelles la consommation de SPA met les autres en danger :

- Le travail en hauteur (chutes de personne, chutes d'objets).
- La conduite de véhicule.
- Les activités liées à la sécurité.
- Etc.

⁶ Observatoire : métiers du spectacle vivant, Audiens / AFDAS 2016

COMMENT FAIRE ?

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE TELLE DÉMARCHE ?

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés ([Art L4121-1 du Code du Travail](#)). Cette obligation est assortie d'une obligation de résultats et doit amener l'employeur à mettre en place une démarche de prévention.

C'est cette action de prévention qui sera évaluée dans le cadre des responsabilités juridiques.

DES STATISTIQUES SUR LA CONSOMMATION AU TRAVAIL

Plusieurs études statistiques ont identifié à la fois l'interaction entre consommation de substances psycho-actives et travail (augmentation de la consommation de SPA pour des problèmes liés au travail, etc.) et ont montré la réalité de leur consommation en milieu de travail.

LA PRÉVENTION : TOUS ACTEURS, CHACUN À SON NIVEAU, 3 APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

Une démarche ne pourra faire progresser la prévention que si elle est construite dans la cohérence, si elle intègre et engage tous les niveaux de l'entreprise, si elle mobilise les salariés. Cette démarche peut s'appuyer sur des professionnels spécialisés en fonction des besoins, des projets, des ambitions.

Cette démarche de prévention peut être réalisée au moyen de trois approches complémentaires, trois volets.

APPROCHE MANAGÉRIALE ET RÉGLEMENTAIRE

Pour certaines addictions, comme la consommation d'alcool dans l'entreprise, un contexte réglementaire est défini : [Code du travail, art. R 4228-20](#) et [R 4228-21](#). Pour autant, la démarche de prévention doit être mise en œuvre par l'employeur.

CETTE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DOIT :

Intégrer les risques liés aux conduites addictives dans le cadre du DUERP

- Réalisation de l'évaluation des risques avec les salariés.
- Établissement d'une liste sur les facteurs risques présents dans sa structure : examiner et adapter à sa structure la typologie des déterminants professionnels (pratiques culturelles et socialisantes, disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel, précarité professionnelle...).
- Identification des postes à risque, identification des modes de consommation.

Mettre à jour et communiquer sur les SPA autour du Règlement intérieur

Le règlement intérieur ou la note de service, dans un chapitre ou paragraphe consacré aux SPA, réglera la consommation de SPA : interdiction totale ou partielle ... et organisera l'encadrement autour des pots.

Pour information, le règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises à partir de 20 salariés. ([Ministère du Travail, fiche pratique sur le règlement intérieur](#))

Mettre en place des protocoles de gestion de situation

Mise en place d'une conduite à tenir, soit par les responsables soit par les collègues, en cas de « crise » ou du trouble aigu ou récurrent du comportement.

L'employeur engage, ici aussi, sa responsabilité. Les procédures aux accidentés, aux personnes malades ou présentant des troubles aigus du comportement doivent être précisées.

Permettre la formation du personnel d'encadrement ou la mise en discussion de ces problématiques entre les encadrants : rôle de chacun ? Que dire ? Que faire ? Quels partenaires ?

APPROCHE PRÉVENTIVE POUR TOUS

C'est une approche qui va permettre de mettre en œuvre une information et une sensibilisation de tous au sein de l'entreprise.

Cette approche préventive peut se faire au travers :

- **De campagnes d'informations**, échanges, partages sur la santé au moyen de différents affichages, de brochures...
- De la communication des règles claires et des risques liés à la consommation des SPA dans le **livret d'accueil** du nouveau salarié.
- D'une **sensibilisation collective** : installation de stands, création de supports ludiques, rencontres en groupe restreint avec un intervenant extérieur, réunions de sensibilisation...

APPROCHE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN

Cette approche permet l'orientation des salariés vers des structures ressources en fonction de leurs besoins.

Elle commence dès la mise en place des protocoles de prise en charge de situations aiguës ou chroniques, en effet dans ces protocoles sont indiqués les structures-ressources à contacter en cas de « crise » et qui contacter ou que faire en fonction du degré d'intensité de celle-ci.

Cette approche établit un **lien étroit avec le médecin du travail** : affichage de ses coordonnées, mise en place de fiches de constat, aménagement des postes de travail, ...

Elle met également à disposition de tous les **coordonnées des différents centres de soins ou d'aides**.

POUR ALLER PLUS LOIN

Textes réglementaires

Article L4121-1 du Code du travail

Article R4228-21 du Code du travail

Plan Santé au Travail 2016-2020

Brochures

Alcool au travail : savoir réagir. Santé au travail Provence. 2017.

<http://www.addictaide.fr/wp-content/uploads/2016/11/Groupe-SPA-STP-brochure-conseils-ENCADRANTS.pdf>

Autres

Fiche pratique sur le règlement intérieur. Ministère du Travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/le-reglement-interieur-et-le-pouvoir-de-direction/article/le-reglement-interieur>

Sites web de références

On peut y trouver de nombreux outils pratiques, guides, affiches, vidéos ...

www.drogues-info-service.fr

www.addictaide.fr/maison/le-monde-du-travail

www.drogues.gouv.fr

www.inrs.fr

www.drogues.gouv.fr/jeunes

www.inpes.fr

www.jeunes.alcool-info-service.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dominique Delorme – Directeur, Les Nuits de Fourvière

RÉDACTRICES EN CHEF

Delphine Tournayre – Chargée de mission développement professionnel, Auvergne–Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Marie Coste – Chargée Information/Ressources, Auvergne–Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Cette fiche pratique a été réalisée dans le cadre de la rencontre professionnelle Prévention des risques dans le spectacle vivant – 2^{ème} édition : les outils de la prévention - 18 juin 2019 - Les Nuits de Fourvière, Festival international de la Métropole de Lyon.

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position de la part des organisateurs de la rencontre et n'engage en aucune façon la responsabilité de ces derniers. La réutilisation et la reproduction du contenu de ces fiches est autorisées moyennant mention de la source et nom des auteurs.

